

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

États financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2024

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

Table des matières

Exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>Page</u>
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5 - 7



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
Conseil Jeunesse Provincial Inc

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil Jeunesse Provincial Inc, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, états de l'évolution de l'actif net et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but-lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Ashern, MB 204.768.2346
Birtle, MB 204.842.5301
Notre-Dame-de-Lourdes, MB 204.248.2557
Steinbach, MB 204.326.6871

Stonewall, MB 204.467.5566
Winnipeg, MB (St. Boniface) 204.987.4875
Winnipeg, MB (St. Norbert) 204.269.7460



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Talbot et Associés
Comptables professionnels agréés

Winnipeg, Manitoba
4 juillet 2024

Ashern, MB 204.768.2346
Birtle, MB 204.842.5301
Notre-Dame-de-Lourdes, MB 204.248.2557
Steinbach, MB 204.326.6871

Stonewall, MB 204.467.5566
Winnipeg, MB (St. Boniface) 204.987.4875
Winnipeg, MB (St. Norbert) 204.269.7460

talbotcpa.ca

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

État de la situation financière

Au 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 223 611	\$ 131 032
Placements	4 652	4 652
Subvention à recevoir et comptes débiteurs	7 813	29 540
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	3 235	2 944
Stocks	20 028	18 855
Frais payés d'avance	7 648	6 443
	<u>\$ 266 987</u>	<u>\$ 193 466</u>
PASSIF ET L'ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	\$ 28 584	\$ 11 437
Apports reportés	54 000	-
	<u>82 584</u>	<u>11 437</u>
ACTIF NET	<u>184 403</u>	<u>182 029</u>
	<u>\$ 266 987</u>	<u>\$ 193 466</u>

Approuvé au nom du conseil :

_____ ,

_____ ,

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrantes de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

État de l'évolution de l'actif net

Exercice se terminant le 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF NET - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	\$ 182 029	\$ 209 984
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>2 374</u>	<u>(27 955)</u>
ACTIF NET - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 184 403</u>	<u>\$ 182 029</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrantes de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Gouvernement du Canada - Programmation	\$ 236 250	\$ 210 000
Fédération de la jeunesse canadienne-française	67 441	61 616
Province du Manitoba - Éducation et formation	58 400	35 200
Conseil Jeunesse Francophone de la Colombie Britannique	25 905	-
Gouvernement du Canada - Projets	25 000	27 000
Gouvernement du Canada - Emploi d'été	8 894	-
Conseil économique et coopératif de la Sakatchewan	2 150	-
Francofonds	-	22 145
	424 040	355 961
Revenu en nature	79 700	-
Inscriptions	57 090	15 797
Commandites	21 518	28 960
Divers	9 010	29 024
Intérêts	4 550	1 681
Charges remboursables et autres	3 895	628
	599 803	432 051
CHARGES		
Assurance	2 040	3 188
Contributions en nature	79 700	-
Déplacements et transport	51 481	12 278
Fournitures et équipement	9 015	5 597
Frais bancaires	1 525	488
Frais professionnels	33 685	34 225
Honoraires	71 083	84 178
Inscriptions, cotisations et adhésions	12 497	6 394
Loyer	35 033	15 036
Matériaux	14 340	8 462
Nourritures et hébergement	12 167	18 307
Publicité et promotion	26 898	20 741
Salaires et avantages sociaux	244 197	246 613
Téléphone et internet	3 768	4 499
	597 429	460 006
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES	\$ 2 374	\$ (27 955)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrantes de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC**État des flux de trésorerie****Exercice se terminant le 31 mars 2024**

	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	\$ 2 374	\$ (27 955)
Variation nette des éléments hors liquidité du fond de roulement:		
Subventions et comptes débiteurs	21 727	48 563
Sommes à recevoir des agences gouvernementales	(291)	(1 357)
Stocks	(1 173)	(5 568)
Frais payés d'avance	(1 205)	1 760
Fournisseurs et charges à payés	17 147	(12 275)
Apports reportés	54 000	(10 000)
	<u>92 579</u>	<u>(6 832)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Intérêts réinvestis	-	(57)
	<u>92 579</u>	<u>(6 889)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	92 579	(6 889)
ENCAISSE - au début de l'exercice	131 032	137 921
	<u>131 032</u>	<u>131 032</u>
ENCAISSE - à la fin de l'exercice	\$ 223 611	\$ 131 032

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrantes de ces états financiers.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2024

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Conseil Jeunesse Provincial Inc (l'organisme) est porte parole de la jeunesse d'expression française au Manitoba âgée entre 14 et 25 ans qui développe la capacité et la volonté de celle-ci à participer activement à sa francophonie. L'organisme a comme vision d'assurer le plein épanouissement de la jeunesse d'expression française au Manitoba.

La société est incorporé sous l'acte des corporations du Manitoba par une charte sans capital-action. Comme tel, il est exempt d'impôt sous le paragraphe 149(I) de l'acte de l'impôt sur le revenu au Canada.

2. CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse et placement à court terme

L'encaisse comprend les encaisses et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

d. Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de reports pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions sont constatées à titre de produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les inscriptions et les commandites sont constatées à titres de produits au cour de l'exercice pour lesquels elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice se terminant le 31 mars 2024

2. Conventions et pratiques comptables

e. Immobilisations et amortissement

Les achats d'immobilisations sont portés aux charges de l'exercice. Il est à noter que des dépenses de 7 621\$ pour l'achat d'équipement disco silencieux ont été portés aux dépenses durant l'année en cours. En 2023, 2 900\$ pour l'achat d'un ordinateur Mac ont été portés aux dépenses.

f. Stocks

Les stocks consiste de l'inventaire de la boutique en fin d'année totalisant 20 028 \$ (2023 - 18 855 \$ et est évalué à 85% de la valeur du prix de vente.

g. Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

L'actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, subvention à recevoir et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer, et sommes dues à des agences gouvernementales.

h. Dons en nature

De temps en temps, l'organisme reçoit des services et des produits contribués, les dons en nature. Les dons en nature sont constatés aux états de résultats à leurs juste valeurs aux charges ainsi que l'équivalent aux produits durant l'exercice.

3. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme détient une marge de crédit non utilisée ayant une limite de 4 000\$. La marge de crédit porte un taux préférentiel de l'institution financière plus 2,25% ou 9,45% au 31 mars 2024 (5,7% au 31 mars 2023). Les intérêts sont payables mensuellement. Le montant est payable à vue.

4. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres on été retraités pour les rendre conforme à la présentation de l'exercice courante.

5. DIVULGATION DE RÉMUNÉRATION

Aucun employé n'a reçu une rémunération au-delà de 85 000\$ au courant de l'exercice.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2024

6. ENGAGEMENTS

Conseil Jeunesse Provincial s'est engagé à une entente de bail de loyer avec Le Centre Culturel Franco-Manitobain. L'organisme s'est engagé à verser un montant de loyer annuel de 8 330\$ devant être versé en des mensualités le 1er jour de chaque mois à partir du 1er janvier 2020. Le bail est automatiquement renouvelée pour une période de 12 mois, à moins d'avis contraire livré 60 jours avant son échéance.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Conseil Jeunesse Provincial par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2024:

Risque de taux d'intérêt

Conseil Jeunesse Provincial est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers de l'encaisse et la marge de crédit.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'organisme lorsqu'une contrepartie ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'organisme n'est pas exposée au risque de crédit significatif puisque les subventions et comptes à recevoir comprennent principalement des soldes dus des gouvernements provincial et fédéral.